



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 032-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.92

Déposée le : 04.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Grosjean (Bern, PVL) (porte-parole)
Vanoni (Zollikofen, Les VERT-E-S)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Transparence des coûts du financement des routes dans le canton de Berne

L'infrastructure routière dans le canton de Berne est financée par la Confédération, le canton et les communes, en fonction de leurs compétences respectives. La construction et l'entretien des routes nationales incombent à la Confédération. Leur financement est pris en charge par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qui est principalement alimenté par les recettes de la surtaxe sur les huiles minérales, de la vignette autoroutière ou de l'impôt sur les véhicules automobiles. Le canton de Berne finance les coûts des routes qui lui incombent par le biais du revenu net de l'impôt sur les véhicules à moteur, des subventions fédérales obligatoirement affectées à la route et des recettes des impôts cantonaux généraux. Les communes assument les frais de construction et d'entretien des routes communales se trouvant sur leur territoire. Le financement provient de la caisse communale alimentée par les impôts et des émo-luments prélevés par la commune.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Ces cinq dernières années, à combien se sont montés les coûts totaux annuels pour la construction, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure routière dans le canton de Berne ? Prière d'indiquer le montant total et de ventiler les chiffres par type de routes (cantonales et communales).
2. Quelle est la provenance des moyens de financement de l'infrastructure routière dans le canton de Berne ? Prière de fournir des indications détaillées (capital propre du canton, subventions fédérales, frais des communes, contributions publiques affectées à la route et autres sources de financement) et de les ventiler par type de routes (cantonales et communales).

3. Le Conseil-exécutif est-il disposé à prendre des mesures pour améliorer la transparence des coûts en ce qui concerne le financement de l'infrastructure routière, par exemple en publiant une fois par année la structure des coûts et du financement ?
4. Abstraction faite des coûts directs de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes, à combien s'élèvent approximativement les coûts externes du trafic motorisé dans le canton de Berne, d'après le Conseil-exécutif ?

Destinataire

– Grand Conseil